

Image not found or type unknown



## Deux salariés se battent après les heures de travail, et sur les

Par **sagesse rebelle**, le **03/12/2012** à **23:04**

Deux salariés se battent après les heures de travail, et sur les lieux de travail.  
leur patron peut il prendre une sanction contre eu

Par **P.M.**, le **04/12/2012** à **00:10**

Bonjour,

L'employeur peut effectivement sanctionner des salariés qui font acte de violence au sein de l'entreprise même si c'est en dehors du temps de travail...